

Au de ma cité #15

La lettre d'informations clients

maisonsetcites.fr

Pour nous joindre :
03 21 08 08 56



À LA UNE

Crise énergétique : M&C vous accompagne

Comme vous le savez, la guerre en Ukraine entraîne des conséquences en cascade sur le cours du gaz, mais aussi de l'électricité entraînant une forte augmentation des factures énergétiques des particuliers comme des entreprises. C'est pourquoi le Conseil d'administration de Maisons & Cités a décidé la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement de ses clients en complément des dispositifs proposés par le Gouvernement et votés par le Parlement au cours de l'été.

Mes factures d'énergie vont-elles forcément augmenter ?

Pour rappel, le prix du marché de l'électricité ne compose qu'une partie de votre facture. A ce jour, EDF est le seul fournisseur à pouvoir proposer un tarif réglementé pour l'électricité.

La hausse sur la facture d'électricité des ménages est estimée 15%, ce qui représente en moyenne 20 euros de plus par mois à régler.

Un bouclier tarifaire a été mis en place par le gouvernement : il plafonne à 4% la hausse des tarifs réglementés, au moyen

d'une forte baisse de la taxe sur l'électricité.

Qu'est-ce que le bouclier tarifaire pour le gaz naturel ?

Afin de limiter la hausse des prix du gaz, les pouvoirs publics ont mis en place **un bouclier tarifaire pour le gaz naturel**. Les tarifs réglementés de vente de gaz ont été alors gelés à leur niveau TTC du mois d'octobre 2021 jusqu'au 30 juin 2022, selon l'article 181 la loi des finances pour 2022.

Le 16 février 2022, le gouvernement a annoncé **l'extension de cette mesure pour les consommateurs résidentiels desservis par une chaufferie collective** alimentée en gaz naturel.

Quelles mesures prises par Maisons et Cités ?

1 - Si vous rencontrez des difficultés pour régler votre loyer ou une facture d'énergie, contactez notre centre de relation clientèle au 0321080856 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, afin de vous accompagner pour bénéficier des aides gouvernementales (« chèque énergie ») ou départementales (« Fonds de Solidarité Logement - Énergie ») et mettre en place un dispositif de recouvrement adapté

à vos capacités financières.

2 - Pour toute question sur le fonctionnement de vos équipements électriques ou de chauffage, nos prestataires de service répondront à vos sollicitations et vous donneront quelques conseils en matière d'écogestes lors de leur visite pour l'entretien de votre chaudière ou une intervention dans le cadre de leur contrat de maintenance.

3 - Enfin, des réunions d'informations seront organisées avec nos différents partenaires (collectivités locales, prestataires de service, fournisseur d'énergie...) pour que vous disposiez des meilleurs conseils et que vous connaissiez l'ensemble des dispositifs d'aide mis en place.

4 - Vous recevrez régulièrement via nos supports d'information, mails et SMS, des conseils et bonnes pratiques vous permettant de réaliser des économies d'énergie, en vous rappelant notamment qu'un **degré de température en moins représente 7 % d'économies sur votre facture de gaz ou d'électricité !**

L'ensemble de ces mesures sera déployé à compter de ce mois et jusqu'à l'été 2023.

Le billet

Retrouvez toutes nos actualités et nos conseils concernant la crise énergétique sur :
www.maisonsetcites.fr

A savoir

1^{er} octobre 2022 : Lancement d'une campagne de DPE

Maisons & Cités lance une campagne de réalisation de diagnostics de performance énergétique (DPE) pour l'ensemble de ses logements à compter du 1^{er} octobre 2022. Le diagnostic de performance énergétique est un document qui

sert principalement à estimer la consommation d'énergie et les taux d'émission de gaz à effet de serre de ses logements. Cette campagne nous permettra de disposer d'une cartographie énergétique du parc immobilier et de respecter ainsi la nouvelle

réglementation en vigueur.

Si votre logement est concerné par cette campagne, une entreprise mandatée par Maisons & Cités prendra contact très prochainement avec vous, merci de lui réserver un bon accueil !

Les conseils de Fred

L'heure est aux économies d'énergie.

Sachez qu'un degré de moins de température dans votre logement réduit de 7 % votre facture de chauffage. Une température de 17 degrés la nuit et de 19 degrés le jour sont tout à fait confortables.

Le conseil en plus : pour réaliser jusqu'à 5 % d'économies sur ma facture d'électricité annuelle, j'éteins les appareils en veille et débranche les chargeurs inutilisés.

Envoyez vos bons plans
bonsplans@maisonsetcites.fr



A savoir

Élections des représentants des locataires

Pour que votre avis soit pris en compte, votez pour exprimer vos attentes et vos besoins.



RAPPEL ! Les élections des représentants des locataires ont lieu le 9 décembre 2022. Vous pouvez retrouver toutes les réponses à vos questions sur www.maisonsetcites.fr. Vous recevrez courant novembre le matériel de vote pour voter par correspondance ou par voie électronique.

À PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022



Une seule adresse pour nous écrire :

Maisons & Cités
Relation client
TSA 35510
59359 Douai Cedex



à partir de **117 000 €**

ActionLogement



À Lens
La cité des Arts
30 appartements
du Type 2 au type 4
avec parking

* Exonération d'impôts fonciers pendant 15 ans, et TVA réduite inclus.

Vous êtes intéressés,
vous pouvez nous contacter au :

03 21 08 08 56

www.proprietairetoutsimplement.fr

LOCATION
ACCESSION
PSLA



Directeur de la publication :
Jean-François Campion

Équipe rédactionnelle :
Direction de la clientèle M&C

Conception graphique :
Direction stratégie & communication M&C

Courriel :
aucœurdemacite@maisonsetcites.fr

Crédits photos :
Direction stratégie & communication M&C,

Impression : Edokial

Numéro ISSN : en attente
Toute reproduction, intégrale ou partielle,
est strictement interdite
sans autorisation de l'éditeur.